Quels mécanismes de marché pour féminiser le monde agricole ?



LEÏLA **MARTINEZ**

MOTS-CLÉS : AGRICULTRICE, SECTEUR PRIVÉ, MARQUE, LABEL, ASSOCIATION, FEMMES

Selon un sondage d'Agrigenre[1] de 2020, dans l'imaginaire de 75 % des personnes interrogées, les agriculteurs sont avant tout des hommes. Ce n'est donc pas étonnant que le terme « agricultrice » n'ait fait son entrée dans le dictionnaire Larousse qu'en 1961...

Totalement invisibilisées jusque dans les années 1960, il faudra attendre la fin du XXe siècle pour que les agricultrices accèdent enfin à un statut équivalent à celui de leurs homologues masculins en France. Cette injustice de l'histoire questionne quand on sait à quel point les femmes sont actrices du changement nécessaire de nos systèmes agricoles. Très présentes dans la vente en circuits courts, ou encore prometteuses dans le secteur de l'agriculture biologique, les femmes sont innovantes et font évoluer les pratiques agricoles. Valoriser le travail des agricultrices, c'est participer à la transition vers des systèmes alimentaires plus soutenables. Nous nous interrogerons sur la place du secteur privé dans cette valorisation : comment des mécanismes de marché peuvent-ils contribuer à multiplier le nombre de femmes dans le monde agricole ?

LA LENTE CONQUÊTE D'UN STATUT PROFESSIONNEL POUR LES FEMMES DE LA TERRE

Partout où s'attarde notre regard, du champ à la cuisine, des ateliers de transformation aux rayons de nos supermarchés, le féminin est présent. De la graine à nos assiettes, les femmes nourrissent le monde.

Aujourd'hui dans le monde, près de la moitié des femmes actives travaillent dans l'agriculture, parfois jusqu'à 60 % dans certains pays, et 43 % des agriculteurs sont en réalité des agricultrices[2]. En France, en 2020, le secteur de la production agricole emploie 381 800 femmes déclarées (MSA, 2022).

L'emploi féminin en agriculture est incontournable, il est pourtant méconnu et encore trop peu considéré. Décrypter l'histoire du statut des femmes dans l'agriculture en France, c'est révéler de grandes injustices : jusqu'à la moitié du siècle dernier, les femmes n'avaient ni le droit de signer un contrat, ni celui de gérer des biens. Elles ne pouvaient pas travailler sans l'autorisation de leur mari et ne touchaient pas non plus elles-mêmes leur salaire.

La seconde guerre mondiale a permis aux femmes de prouver leur capacité à gérer l'exploitation agricole lorsque leurs maris, pères ou frères étaient partis sur le front. Après la guerre, les femmes étaient néanmoins encore considérées comme des « aides familiales ». Ce statut ne leur permettait ni d'être reconnues, ni d'obtenir des droits sociaux, tels que la retraite ou la protection sociale. Comble de l'invisibilisation de leur

1. https://agrigenre.hypotheses.org/les-sondages-dagrigenre. Agrigenre est le carnet de recherche de Valéry Rasplus, sociologue de l'environnement et du genre, dont les recherches visent à explorer les pratiques et les choix mis en œuvre au sein des exploitations agricoles, en prenant appui sur la question des rapports de genre.

2. www.fao.org/reduce-rural-poverty/our-work/women-in-agriculture/

contribution au travail agricole, elles n'apparaissaient même pas dans les statistiques officielles de l'emploi agricole en France.

Ce n'est que quinze ans après la fin de la seconde guerre mondiale que les agricultrices se sont organisées pour faire entendre leur voix, notamment grâce au mouvement de la Jeunesse agricole catholique (JAC). Le documentaire « Moi, agricultrice » de Delphine Prunault illustre très clairement cette dynamique de libération des femmes de la terre, grâce à des pionnières qui ont mené la fronde. Ces dernières ont souvent été tiraillées entre leur besoin de reconnaissance, d'indépendance, et une longue tradition de docilité. Dans cette période, elles ont manifesté en nombre, mais c'est d'abord en tant qu'épouse ou mère au foyer qu'elles ont défendu les revenus familiaux et le futur de leurs enfants. La grève du lait en Bretagne (1972), aussi appelée le « Mai 68 paysan », a ainsi été marquée par la participation active des femmes. Un événement qui a surpris bon nombre d'observateurs, plutôt habitués à leur silence.

Après la création du statut de « co-exploitante » en 1980, c'est encore en Bretagne que les agricultrices ont manifesté pour la première fois pour une véritable reconnaissance professionnelle : la leur. En 1985, un grand pas a été franchi : les femmes sont reconnues comme des partenaires égales de leur conjoint dans la gestion des biens communs, avec la création des exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL). Ce nouveau véhicule juridique leur permet d'être enfin visibles dans les statistiques de l'emploi en agriculture. Toutefois, il s'agit d'une identité professionnelle à partager avec le mari, et non d'un statut personnel attribué aux femmes.

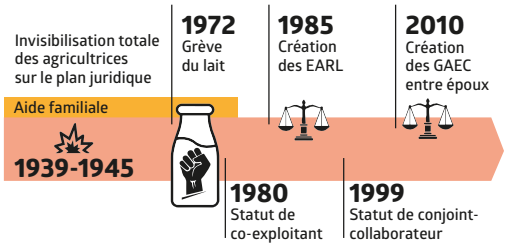
Il faut attendre 1999 pour voir naître le statut de « conjoint collaborateur ». Concrètement, ce nouveau dispositif ouvre enfin des droits sociaux aux agricultrices. Elles peuvent cotiser pour la retraite et sont assurées en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles. C'est la première vraie protection de l'agricultrice. Néanmoins, l'accord du chef d'exploitation, pour neuf cas sur dix, celui du mari (Comer, 2011), est encore obligatoire pour prétendre à ce nouveau statut. Cette condition limite naturellement le nombre de demandes d'obtention du statut de conjointe collaboratrice, sans compter qu'il ne donne droit ni à une rémunération, ni à des parts sociales dans l'entreprise.

Cette subordination à l'accord du chef d'exploitation fut levée en 2006 et obligea les agricultrices à opter pour un statut. Que ce soit en tant que « conjointe collaboratrice » (pour une durée de cinq ans maximum sur l'ensemble d'une carrière agricole), de « conjointe salariée » ou encore de « cheffe d'exploitation agricole », les femmes sortent enfin du placard, ou plutôt des champs…

La loi de modernisation agricole de 2010 ouvre la possibilité de constituer un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) entre époux et constitue l'aboutissement d'une revendication essentielle. Il permet aux femmes d'exploitants de faire valoir leur statut d'associée à part entière au sein des exploitations.

L'évolution du statut professionnel de l'agricultrice en France depuis la seconde guerre mondiale jusqu'à 2010 est illustrée sur la figure 1.

FIGURE 1. CHRONOLOGIE DE L'ÉVOLUTION DU STATUT PROFESSIONNEL DE L'AGRICULTRICE EN FRANCE



(Source : auteure)

LA RECONNAISSANCE DU STATUT DES AGRICULTRICES, LA FIN DES INÉGALITÉS ?

L'obtention d'une reconnaissance juridique du travail des femmes dans l'agriculture a été long et sinueux. En 2023, les agricultrices détiennent un statut et des droits équivalents à ceux de leurs homologues masculins, mais elles ne représentent qu'un quart des chefs d'exploitation agricole. Et encore, 132 000 femmes d'exploitants ne sont toujours ni cheffes, ni collaboratrices et n'ont donc aucun statut professionnel au sein de la ferme qu'elles permettent pourtant de faire fonctionner tous les jours (OXFAM, 2023). La féminisation du secteur est extrêmement lente

et accuse un léger recul depuis 2010[3]. De plus, les inégalités de sexe sont toujours bien présentes dans le milieu agricole et se retrouvent à plusieurs niveaux.

D'abord, les femmes sont encore très peu représentées dans les sphères de pouvoir du monde agricole : ministère, syndicats, chambres, associations interprofessionnelles ou encore entreprises de l'agroalimentaire, tous ont des comités de gouvernance très masculins. Cette sous-représentation des femmes dans les instances de décision crée un cercle vicieux. Moins les femmes sont présentes et dotées du pouvoir d'agir, moins elles se sentent légitimes d'y siéger un jour. Victimes d'un complexe très féminin, celui de l'imposteur, les agricultrices se sentent exclues, illégitimes ou peu prises au sérieux (Annes et Wright, 2017).

Pour ne citer que quelques exemples de la faible représentation des femmes dans les institutions agricoles en France :

- en 2012, seulement 6 %[4] des cadres du secteur de l'agroalimentaire sont des femmes ;
- en 2022, il y a moins d'un tiers de femmes dans les assemblées des chambres d'agriculture et les présidentes se comptent sur les doigts d'une main (Pionetti, 2022) ;
- seulement deux femmes ont été à la tête du ministère de l'Agriculture sous la Ve République (Édith Cresson du 22/05/1981 au 22/03/1983 et Christine Lagarde du 18/05/2007 au 18/06/2007) ;
- pas une seule femme n'a exercé de fonctions à l'un des cinq postes clés de l'INRA avant 1999 (Pionetti, 2022) ;
- Christiane Lambert a été la première femme élue à la tête d'un syndicat national agricole en 2017.

La plupart des agricultrices interrogées dans le cadre de cette étude citent deux critères prédominants pour expliquer cette sous-représentation des femmes : le manque de légitimité devant des sujets techniques et le manque de temps à cause d'une charge domestique trop importante. En effet, dans le monde agricole, la charge domestique pèse plus sur les femmes que dans le reste de la société. Selon une enquête de la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB)[5], 66 % des agricultrices en couple (et installées en bio donc) affirment prendre en charge « *la totalité ou presque des tâches ménagères* », alors que seules 26 % des Françaises le faisaient en 2005 (pourcentage qui n'a pas évolué depuis, comme le démontre une étude menée en 2019 par l'IFOP[6]). Cette charge mentale inégalement répartie vient s'ajouter, pour les agricultrices, aux heures passées sur la ferme, à la transformation ou à la vente.

À cette faible représentativité féminine s'ajoute celle des inégalités de revenus (Figure 2). En 2016, les agricultrices disposaient d'un revenu professionnel agricole annuel moyen de 9 552 euros, de 30 % inférieur à celui des agriculteurs (13 601 euros), et lorsqu'elles sont salariées, leur rémunération horaire moyenne est de 4,6 % inférieure à celle des hommes (MSA, 2022).

FIGURE 2. ÉCART DES REVENUS ANNUELS MOYENS (EN %) ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Productions	
Cultures céréalières et industrielles	45 %
Viticulture	26 %
Maraîchage	40 %
Élevage bovin lait	18 %
Pépinière	42 %
Élevage volailles - lapins	27 %
Élevage bovin viande	21 %
Polyculture - polyélevage	34 %
Arboriculture	50 %

(Source : données partagées par la Mutualité sociale agricole (MSA), 2022)

Cette différence de revenus s'explique par trois facteurs principaux qui se renforcent mutuellement :

- les femmes sont globalement à la tête d'exploitations agricoles plus petites : 36 hectares en moyenne contre 62 hectares pour les hommes (MSA, 2022) ;

3. https://chambres-agriculture.fr/actualites/toutes-les-actualites/detail-de-lactualite/actualites/la-feminisation-de-lagriculture/

4. https://www.agro-media.fr/analyse/represention-femmes-dans-industrie-agroalimentaire-8742.html

5. https://www.fnab.org/wp-content/uploads/2023/02/SYNTHESE_FEMMES_EN_AB_VF.pdf

6. https://www.ifop.com/publication/nettoyer-balayer-astiquer-la-persistance-des-inegalites-de-genre-en-matiere-de-partage-des-taches-menageres/

- → les employées agricoles sont proportionnellement deux fois plus nombreuses que leurs homologues masculins à travailler à temps partiel (OXFAM, 2023) ;
- → les banques prêtent moins facilement à des projets menés par des agricultrices qu'à ceux menés par des agriculteurs, ce qui empêche parfois les agricultrices de développer leurs activités (Billon *et al.*, 2017).

Nous l'avons vu, l'obtention d'un statut professionnel protecteur ne suffit pas à féminiser le secteur. Ce statut est un point de départ, mais la route est encore longue vers l'avènement d'un secteur agricole plus inclusif. Prôner la parité au sein des instances de pouvoir, ou même à la tête des fermes, est un objectif en soi. La vocation égalitaire de la parité pourrait se suffire à elle-même. Néanmoins, dans le cas du monde agricole, nous allons voir que le féminiser, c'est également s'engager vers plus de durabilité.

ET SI ON PARLAIT D'AGROFÉMINISME ?

Revoir notre modèle agricole est inévitable pour respecter à la fois les limites planétaires et les êtres humains qui dépendent des ressources de la planète. Les agricultrices l'ont bien compris. Plusieurs études montrent une corrélation entre le genre et le développement de modèles agricoles alternatifs. Les femmes sont proportionnellement plus engagées dans des pratiques alternatives aux pratiques productives conventionnelles : diversification culturale ; multiplication des circuits de distribution ; pédagogie et inclusion de différents publics au sein des fermes ; bien-être animal ; activité à haute valeur ajoutée ou encore recherche d'un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle (Guétat-Bernard et Pionetti, 2014).

Les agricultrices semblent plus en phase avec les enjeux de notre temps (Shiva, 2020) : c'est ce qui rassemble les penseuses de l'écoféminisme[7] ou encore de la théorie du « *care* ».

Carol Gilligan est la première à théoriser le « *care* » en 1982. Elle met notamment en lumière les différences qui peuvent exister entre « la moralité masculine », fondée sur la justice, et « la moralité féminine », qui repose quant à elle sur le sens de la responsabilité, l'échange et l'attention à autrui.

Plus tard, Joan Tronto reprend cette analyse et la modernise, en y incluant la possibilité que le soin s'applique non seulement aux autres, mais aussi à des objets et à l'environnement. Elle explique, entre autres, que les femmes sont soumises à certains conditionnements psychologiques qui les cantonnent à des métiers qui seraient le prolongement d'un travail domestique.

L'empathie, la capacité à se porter responsable pour d'autres et une forme de sensibilité à ce qui les entoure semblent positionner les agricultrices comme de véritables moteurs des transitions agroécologiques.

L'écoféminisme a fait l'objet de nombreux ouvrages, mais Michèle Salmona est l'une des rares chercheuses à s'être intéressées à ce qu'elle définit comme « la relation au vivant » au sein du monde agricole. Elle formule notamment l'hypothèse que « *l'éloignement des agricultrices de la formation aux technosciences leur a facilité une position critique par rapport aux méthodes de l'agriculture intensive* ». Son long travail d'enquête auprès d'agriculteurs et agricultrices françaises, sur plusieurs décennies, la conduit à conclure que « *cette lucidité des agricultrices dans le domaine du travail avec la nature, en particulier avec les bêtes, ne veut pas dire "qu'elles sont du côté de la nature", mais que leurs réflexions et leurs actions sont profondément liées à leur culture du soin et du vivant* » (Salmona, 2003).

En dehors de la théorie, la participation des agricultrices à la transition vers un modèle plus durable s'observe dans les faits :

- → en 2012, parmi les moins de 40 ans, la proportion d'exploitations « féminines » certifiées bio (6,9 %) était plus élevée que celle d'exploitations « masculines » (5,3 %)[8]. Aussi, en tant que cheffes d'exploitation, les femmes sont surreprésentées dans les fermes bio (46 % contre 27 % toutes exploitations confondues) (OXFAM, 2023) ;

7. Le terme apparaît pour la première fois en 1974 sous la plume de l'écrivaine féministe française Françoise d'Eaubonne dans son livre Le féminisme ou la mort. Ce courant philosophique considère qu'il existe des similitudes et des causes communes entre les systèmes de domination et d'oppression des femmes par les hommes et les systèmes de surexploitation de la nature par les humains.

8. https://agriculture.gouv.fr/analyse-ndeg38-mars-2012-les-femmes-dans-le-monde-agricole

→ elles développent plus souvent la vente en circuit court (20 % contre 16 % des exploitations « masculines »), la diversification (16 % contre 14 %) ou encore des activités de loisirs à la ferme (5 % contre 1 %)[9].

De par leur rapport au vivant notamment, les agricultrices ont un rôle majeur à jouer dans la transition de nos systèmes agricoles. Les secteurs public et associatif semblent avoir intégré cet élément : la nomination d'une chargée de l'égalité femmes-hommes au sein du ministère de l'Agriculture ou encore les groupes de parole non mixtes des Civam et des ADEAR en témoignent. Mais qu'en est-il des initiatives du secteur privé ?

QUELLE PLACE POUR LE SECTEUR PRIVÉ ?

Après plusieurs mois d'investigation, le constat est sans appel : le monde de l'entreprise ne s'est pas saisi de l'enjeu de la féminisation du monde agricole préalablement défini. Il n'existe pas encore de label qui incorpore des critères de genre ou de parité. Pas non plus d'entreprise de l'agroalimentaire qui ait fait de la promotion des agricultrices un véritable axe de travail, autre que ponctuel ou purement marketing.

Les démarches de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) ont été très utiles pour le secteur privé. Ces dernières ont établi des référentiels communs et ont facilité la communication autour d'objectifs à atteindre. La RSE a également mis les questions de parité et de genre à l'ordre du jour des réunions des comités exécutifs. Elle gagne du terrain aujourd'hui au sein du monde agricole. En témoignent le label « Agri Confiance » ou encore la jeune pousse « Ecofarm », qui en ont fait leur cheval de bataille. Face à cet engouement, la filière s'est même réservé le droit d'ajouter le « a » de « agricole » au traditionnel RSE, qui devient alors RSEA. Néanmoins, même si de nombreuses exploitations agricoles et coopératives ont intégré les principes et notions de durabilité dans leurs modes de fonctionnement, elles n'ont toujours pas adopté la section « parité » ou tout autre critère lié au genre dans leur feuille de route. « *Pas prioritaire* », selon le label Agri Confiance, qui préfère pour l'instant se concentrer sur le sujet du renouvellement des générations, sans faire le lien avec le fait que les agricultrices sont concernées par un tiers de ces nouvelles installations (MSA, 2022).

La RSEA n'a pas encore intégré les enjeux de la féminisation du monde agricole, mais il existe d'autres acteurs, rares, qui ont choisi de mettre les agricultrices sur le devant de la scène.

Le projet Cultiv'Actrices, une première dans le secteur privé

La Cagnotte des Champs est une association qui accompagne financièrement les producteurs qui s'engagent pour une agriculture durable. Elle se finance notamment grâce à des campagnes de levée de fonds auprès d'entreprises. Après trois années d'existence à accompagner de nombreux projets agricoles, les équipes de la Cagnotte des Champs se sont rendu compte que la totalité des dossiers reçus étaient signés par des hommes. Suite à ce constat, ils ont décidé de lancer en 2019 le programme « Cultiv'Actrices ».

Ce programme accompagne et finance « les femmes qui changent l'agriculture en France ». La première édition a été un succès et a réuni notamment la Fondation Carrefour ou encore l'entreprise l'Occitane pour financer 22 projets portés par des femmes à hauteur de 154 000 euros.

En 2020, en pleine pandémie, ce sont les entreprises elles-mêmes qui sollicitent la Cagnotte des Champs pour réitérer le projet des « Cultiv'Actrices ». La marque marseillaise « La Fermière » y voit une « *jolie intention et un intérêt business* » (Tarpinian, 2023). Les fonds levés sont moins importants que lors de la première session, mais sont mobilisés sans aucun démarchage, ce qui montre que le sujet des agricultrices mobilise le secteur privé.

Pourtant, « *les entreprises ont loupé le coche entre approvisionnement et communication* » déplore le cofondateur de la Cagnotte des Champs, Clément Campos (Campos, 2023). Effectivement, aucune des entreprises qui ont financé les « Cultiv'Actrices » n'ont offert à ces agricultrices un contrat de fournisseur de matières premières ou toute autre suite opérationnelle au financement. Le projet s'est cantonné à l'aspect purement marketing et les agricultrices n'ont pas eu accès à de nouveaux débouchés commerciaux.

9. https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2018/02/23/les-femmes-forces-motrices-des-exploitations-bio_5261687_4497916.html

Il n'existe pas aujourd'hui une marque ou une entreprise qui ait souhaité axer ses approvisionnements de matières premières vers des exploitations dirigées par des femmes. Néanmoins, si ce constat interroge et surprend le cofondateur de la Cagnotte des Champs, cela n'a pas l'air de surprendre les agricultrices interrogées dans le cadre de ce travail. Ces dernières sont unanimes : une marque alimentaire dont les matières premières proviendraient exclusivement d'une exploitation dirigée par au moins une femme n'aiderait pas à la féminisation de l'agriculture en France.

« Insensée », « clivante », « ridicule » : tels ont été les mots utilisés par ces agricultrices pour qualifier l'idée. Selon les principales intéressées, créer une marque du type « C'est qui la patronne ?[10] » viendrait diviser les agriculteurs et agricultrices, là où il y a besoin de lien et d'unité. Elles ne voient pas l'intérêt de valoriser leur travail via une marque ou un label spécifique. La piste d'une discrimination positive en faveur des femmes dans les approvisionnements des grandes entreprises n'intéresse donc ni les entreprises, ni les agricultrices.

Il existe néanmoins d'autres typologies d'initiatives dans le monde du vin en France qui ouvrent la voie à de nouvelles manières de valoriser l'agriculture au féminin.

Vers une structuration des agricultrices dans le monde du vin : l'exemple des Vinifilles

L'une des premières associations de vigneronnes en non mixité en France, l'association les Vinifilles, créée en 2009, réunit 18 vigneronnes dans la région Occitanie. Ces dernières se différencient moins par les produits qu'elles proposent que par la structure qu'elles ont créée, le mode ou le processus par lequel les femmes se sont associées entre elles. Effectivement, si les Vinifilles sont toutes installées en bio, ce qui les réunit véritablement, c'est plutôt cette volonté de s'entraider et de mettre leurs efforts en commun.

Les Vinifilles mènent une stratégie commerciale différenciante. Le démarchage est collectif, il n'y a qu'un seul catalogue, la mise en commun est totale. Les cavistes peuvent ainsi sélectionner les vins qu'ils souhaitent, faire des panachés et économiser sur les frais de port. Les vigneronnes organisent également ensemble leurs tournées de clientèle en France et à l'étranger sous la bannière des Vinifilles. La mutualisation de la charge commerciale consolide le collectif et est bénéfique sur le plan économique pour chacune d'entre elles.

Mais l'association a également d'autres effets : elle libère la parole de ces femmes, les aide à prendre la place qu'elles n'osent pas prendre (notamment sur des sujets techniques) et « *épanouit* » les adhérentes sur les plans professionnel et personnel (Ollier, 2023).

Les femmes du monde du vin semblent particulièrement bien structurées en France. Les Vinifilles font également partie du réseau national « Femmes de vins », créé en 2009. Ce réseau regroupe neuf associations régionales et quelques 250 membres partout en France, qui se réunissent très régulièrement pour discuter de sujets qui concernent les agricultrices. Néanmoins, ces femmes ne se revendiquent pas féministes et n'aiment pas que l'on qualifie leur structuration de militante.

Des salons de vigneronnes émergent également en France. Les héritières de Bacchus à Claret (34) et les Vinidames à Tours (37) réunissent un public de plus en plus important et sélectionnent les exposantes d'abord sur le critère de genre.

Si les vigneronnes ouvrent la voie à des innovations de marché, il n'existe pas encore d'équivalent dans les autres secteurs de l'agriculture. Cet écart peut s'expliquer par trois facteurs :

- → les femmes sont mieux représentées dans le secteur viticole : 32 % de viticultrices contre 20 % dans les autres secteurs de l'agriculture en 2022. Et 12 % de l'ensemble des cheffes d'exploitation agricole travaillent dans le vignoble (MSA, 2022) ;
- → l'activité viticole est la plus rémunératrice de l'agriculture française avec 34 756 euros de revenu médian annuel contre 22 367 euros pour le reste des activités agricoles[11] ;
- → cette différence de revenu permet aux exploitations viticoles d'être pourvoyeuses d'emplois pour 78 % d'entre elles. Ce qui libère du temps aux cheffes d'exploitation.

10. Référence à la marque « C'est qui le patron ? », https://cestquilepatron.com/

11. https://www.insee.fr/fr/statistiques/4994896

Les femmes du monde viti-vinicole disposent donc de trois éléments essentiels qui les différencient des femmes des autres secteurs de l'agriculture : elles sont plus nombreuses, elles ont de meilleurs revenus et plus de temps.

CONCLUSION

Il semblerait que la discrimination positive dans la sélection des fournisseurs de matières premières agricoles pour les entreprises ne soit pas la voie à privilégier. L'inclusion de critère de genre dans les labels agricoles et autres notations RSE (Ecovadis, Ecofarm, Agri Confiance, AB, etc.) est une piste plus crédible et conviendrait mieux aux principales intéressées. Quant à la voie des associations d'agricultrices pour mutualiser les efforts commerciaux, obtenir de nouveaux débouchés et faire croître le chiffre d'affaires, elle ne semble accessible qu'à condition de pouvoir y attribuer des ressources en temps et en argent.

Les mécanismes de marché existants n'apportent que des solutions partielles pour féminiser le monde agricole. D'autres pistes de valorisation nous proviennent des politiques publiques. L'Espagne, par exemple, dans son plan stratégique national de la politique agricole commune, a mis une entrée « genre » pour la dotation « jeune agriculteur ». Une femme qui s'installe en Espagne peut toucher jusqu'à 61 euros l'hectare de plus qu'un homme qui souhaiterait s'installer dans la même région. Cette aide à l'installation additionnelle pourrait permettre aux femmes d'être plus nombreuses à la tête des exploitations agricoles. Nous l'avons vu, c'est l'un des critères essentiels pour une meilleure structuration par le genre du monde agricole.

Le secteur privé n'a pas encore trouvé sa juste place pour valoriser les femmes du monde agricole. Utiliser le biais des politiques publiques pour initier ce changement semble donc nécessaire afin de favoriser un environnement propice aux innovations du secteur privé.

BIBLIOGRAPHIE

ANNES A., WRIGHT W., 2017. Agricultrices et diversification agricole : l'empowerment pour comprendre l'évolution des rapports de pouvoir sur les exploitations en France et aux États-Unis. *Cahiers du Genre*, 63(2), p. 99-120.

BILLON A., BOUCHOUX C., GONTHIER-MAURIN B., LABORDE F., MANDELLI D., MONIER M-P. 2017. *Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires*. Rapport d'information n° 615 (2016-2017), 7 p. Disponible sur : https://www.senat.fr/rap/r16-615/r16-615.html (Consulté le 18/03/3023).

COMER C. 2011. La « conjointe collaboratrice » : un recul statutaire ambigu. *Pour*, 212, p. 19-24.

GUÉTAT-BERNARD H., PIONETTI C. 2014. Genre et rapport au vivant dans l'agriculture française. *Pour*, p. 201-212. Disponible sur : doi.org/10.3917/pour.222.0201 (Consulté le 19/03/2023).

MSA. 2022. *Population féminine en agriculture en 2020. L'emploi féminin en agriculture : Incontournable, il est pourtant méconnu*. Info Stat, 9 p. Disponible sur : https://www.msa.fr/lfp/documents/98830/28556362/Population+féminine+en+agriculture+en+2020.pdf (Consulté le 01/02/2023).

OXFAM France, 2023, *Agriculture : les inégalités sont dans le pré.* OXFAM France, 24 p. Disponible sur : https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2023/02/Oxfam_mediabrief_agriculture_Vdef.pdf (Consulté le 18/03/2023).

PIONETTI C. 2022. *Si l'agriculture était menée par les femmes, en serions-nous là ?* OXFAM France, 14 p.

SHIVA V. 2020. *Qui nourrit réellement l'humanité ?* Actes Sud, 176 p. (Domaine du possible)

Entretiens

CAMPOS C., co-fondateur de la Cagnotte des Champs, entretien le 18/01/2023 en visioconférence.

OLLIER F., présidente des Vinifilles, entretien le 06/03/2023 à Montpellier.

TARPINIAN T., cheffe de projet senior « communication » à « La Fermière », entretien téléphonique le 17/01/2023.

Cette étude s'est également basée sur les entretiens suivants, dont les contenus sont venus enrichir l'analyse :

AGRICULTRICES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE, entretien le 08/02/2023 en visioconférence.

BERTHIER C., éleveuse et rédactrice de la BD « Il est où le patron ? », entretien téléphonique le 18/01/2023.

LIEBERT F., haute fonctionnaire à la retraite en charge de l'égalité des droits femmes-hommes et de la diversité au sein du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, entretien téléphonique le 31/01/2023.

PIONETTI C., chercheuse indépendante en genre et écologie politique, entretien le 09/02/2023 en visioconférence.

ROULLAND R., cheffe d'exploitation agricole, la Ferme Roulland, entretien le 09/02/2023 à Badefols d'Ans.